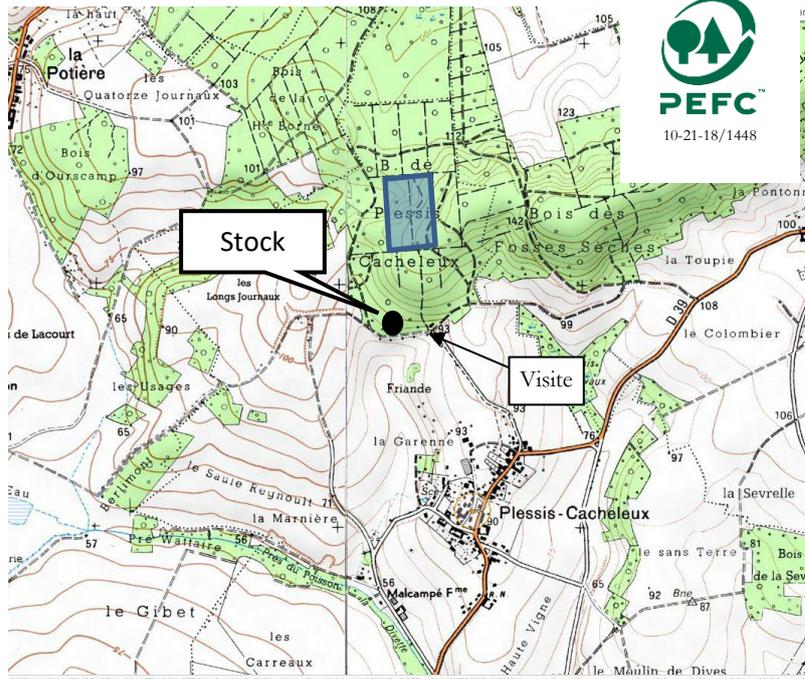




Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF du Bois de Plessis
Certification PEFC : 10-21-18/1448
Département Oise (60)
Localisation Noyon Ouest
Commune Dives (15 km N-O Noyon)
Lieu-dit Bois de Plessis
Coordonnées GPS (degrés décimaux) Longitude : 2,881438
 Latitude : 49,604799
Point Rencontre Mairie de Dives
Sécurité Conseillé

Essence principale Châtaignier, Hêtre
Volume présumé 250 m3
Nombre d'arbres 167
Volume moyen 1.50 m3

Nature coupe Coupe d'amélioration
Parcelle PSG 8, 9
Surface 6 hectares environ
Limites Chemins/peinture
Marquage Un flachis au pied et rond de peinture jaune au corps.

Visite se reporter au plan ci-contre
 M. Avril au 06 09 58 54 73

Lot estimé par Expert JMP et le propriétaire
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseau mobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 20 mai 2022

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total présumé			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Châtaignier			18	60	23	16	4	3	2	2	1				129	153	1.18
	Hêtre					3	3	1	6	3	4	3	4	2		29	82	2.82
	Chêne				2				4	2					1	9	15	1.67
																167	250	1.50

Clauses particulières

Exploitation : coupe d'amélioration marquée en abandon avec réserve de tous les bois de feu par le vendeur, branches et pointes à la découpe de 30 cm de diamètre. Abattage raz de terre. En fin de chantier, les réparations de sol seront faites et les places de dépôt seront laissées propres, débarrassées des purges ou déchets divers.

Délai : d'exploitation, de vidange et réparations, au plus tard le 20 Février 2023.

Paiement :

Le prix principal H.T.de la vente, sera payé en trois fractions : 20% par virement dans les 15 jours de la vente, et 2 billets à ordre de 40% chacun, acceptés et avalisés par une banque européenne de domiciliation, pour les échéances du 10/10/2022 et du 10/01/2023. La TVA à 20% sur le total du prix sera ajoutée au premier versement.

CVO : Payée par le vendeur.

Caution : 25% du montant de la vente sauf si caution permanente.

Après le règlement total, par virement et billets, toujours condition Suspensive de la vente, le permis d'exploiter sera délivré.
 « la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

Prix L'acquéreur

